

énergie

Une centrale « flotovoltaique » à Saint-Maurice-la-Clouère

Le chantier de la centrale photovoltaïque a été lancé hier sur le plan d'eau de la carrière du Rocheau. Un projet innovant et inédit en Nouvelle-Aquitaine.

C'est sur un plan d'eau de six hectares situé au bout de la carrière du Rocheau exploitée par la société GMS à Saint-Maurice-la-Clouère que sera construite la première centrale photovoltaïque flottante de la région Nouvelle-Aquitaine (voir chiffres clés en encadré), la deuxième en France après celle de Piolenc (Vaucluse).

7.292 modules fabriqués par VMH Énergies à Châtelleraut

Le projet, porté par Sergies, une filiale du groupe Énergies Vienne, est présenté comme « une opportunité » par Emmanuel Julien, président du directoire de Sergies, Michel Pain, maire de Saint-Maurice-la-Clouère, et l'exploitant, en quête de valorisation de ces grands espaces disponibles. Points chauds.

Quelle est l'origine du projet ?

Emmanuel Julien : « Le projet a été initié en 2017 après l'avis favorable du conseil municipal de la commune. On cherchait à savoir comment on pouvait valoriser ce plan d'eau



Michel Pain, maire de Saint-Maurice-la-Clouère, Emmanuel Julien, président de Sergies, et un représentant du syndicat de rivière, posent le premier panneau équipé d'un flotteur.

qui ne peut accueillir des activités de tourisme et de baignade. On a finalisé un projet avec Ciel & Terre, une entreprise française basée à Lille et spécialisée dans le secteur du solaire flottant, pour installer sur l'eau des panneaux photovoltaïques équipés de flotteurs. Cette société est la seule à l'échelle internationale à concevoir ce genre de projet. »

Qui fabrique les panneaux ?

« Les 7.292 modules sont fabriqués par VMH Énergies de Châtelleraut. Les travaux

d'installation devraient être terminés pour une mise en service de la centrale début mai. Sa puissance est l'équivalent d'une éolienne. »

Quel est l'intérêt de cette innovation ?

« La production photovoltaïque sera boostée de l'ordre de 10 % dès qu'il fera chaud avec le refroidissement naturel des modules posés sur l'eau. Par ailleurs, ces installations sont totalement réversibles et, à terme, pourront être retirées de l'eau sans laisser l'em-

preinte. La carrière retrouvera alors son aspect initial. »

Pourquoi cette carrière avait-elle vu le jour ?

Michel Pain : « Elle avait été ouverte en 1980 pour alimenter la centrale de Civaux en roche calcaire avant un plan de restitution à la commune. On est déjà engagés dans les énergies renouvelables avec deux bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques dans la zone artisanale de l'Arboretum. Et l'entreprise Arlot, de son côté, a déposé un projet de centrale photovoltaïque au sol sur un terrain qui servait de décharge pour ses déchets. »

Jean-François Rullier

repères

Les chiffres clés

- > Surface d'eau brute : 4,5 ha
- > Surface d'emprise de l'installation : 3,9 ha soit 75 % du terrain
- > Puissance : 2,67 MW
- > Nombre de modules : 7.292 (0,99 m x 1,978 m)
- > Énergie annuelle produite : 3.330 MWh/an
- > Équivalence consommation électrique : 1.700 habitants (hors chauffage)
- > Économie CO₂ rejetée dans l'atmosphère : 1.000 tonnes de CO₂/an